

### *Renouvellement du soutien au développement rural*

## **La Chambre de commerce salue le nouveau projet de loi agraire**

Limitées à une période de sept ans, les mesures de soutien au développement rural sont venues à échéance au 31 décembre 2006. Actuellement, le nouveau projet de loi qui détermine le renouvellement des aides est soumis aux avis des chambres professionnelles.

La Chambre de commerce s'est ainsi exprimée favorablement au texte de loi, en saluant notamment l'engagement pris par le ministère de l'Agriculture pour assurer la pérennité des mondes agricole, viticole et sylvicole en établissant «un programme de soutien au développement rural ambitieux». Ce dernier permettrait aux acteurs concernés de remplir leur triple rôle économique, social et environnemental.

Dans ses considérations générales, la Chambre de commerce indique l'importance des aides aux jeunes agriculteurs et des mesures permettant de moderniser les exploitations. Pour rappel, la loi encouragera par le biais de primes de première installation les jeunes agriculteurs. Il s'agit de 25.000 euros par exploitation avec un supplément de 5.000 euros alloués à chaque jeune ayant accompli une formation supplémentaire à la qualification normalement requise. De plus, les agriculteurs investissant dans l'utilisation des techniques innovantes bénéficieront d'un soutien particulier.

Concernant la protection de l'environnement, la Chambre de

commerce estime qu'il est important que les agriculteurs puissent gérer leurs terres de manière respectueuse envers les ressources naturelles. Or, il arrive que les productions issues de ce type d'agriculture soient moins compétitives que celles provenant de l'agriculture traditionnelle. Il faudrait donc compenser une partie des surcoûts ou pertes de revenus incombant à ces agriculteurs.

Concernant les ressources allouées à la diversification rurale, la Chambre du commerce salue les mesures qui visent à diversifier l'économie dans les campagnes. Ainsi, l'entrepreneuriat et les activités touristiques pourraient être stimulés. Enfin, il est proposé au ministère de l'Agriculture de publier un guide reprenant toutes les informations relatives au programme de soutien, garant de plus de transparence pour les professionnels.